



CELE Échanges, Centre pour des environnements
pédagogiques efficaces 2009/01

Inclusion des élèves
à besoins éducatifs
spéciaux dans les écoles
en Irlande

Eamonn Greville

<https://dx.doi.org/10.1787/224772044438>

Inclusion des élèves à besoins éducatifs spéciaux dans les écoles en Irlande

Par Eamonn Greville, ministère de l'Éducation et de la Science, Irlande

Le ministère de l'Éducation et de la Science irlandais a récemment rédigé un ensemble de directives pour la planification et la conception d'espaces destinés aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les établissements ordinaires du primaire et du secondaire.

Le document intitulé « Planning & Design Guidelines for Accommodation for Pupils with Special Educational Needs in Primary & Post Primary Schools » (« Directives pour la Planification et la Conception d'Installations Destinées aux Élèves Ayant des Besoins Éducatifs Spéciaux dans les Établissements du primaire et du secondaire », document d'orientation technique 026) sera bientôt publié sur le site Internet du ministère irlandais à l'adresse suivante : www.education.ie.

Rédigées à l'attention des chefs d'établissements, des conseils d'administration et des concepteurs, ces directives fournissent des indications en matière de planification et de conception de l'espace avec pour objectif la fourniture d'installations d'apprentissage permanentes conçues pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les 26 comtés de l'Irlande. Ces directives reflètent nombre des changements récents dans le système éducatif irlandais, des changements qui ont accentué la nécessité de créer des espaces supplémentaires en mesure d'accueillir l'éventail croissant de services d'enseignement et de soutien destinés aux élèves présentant des troubles autistiques, des troubles émotifs et/ou des problèmes comportementaux, des troubles du langage, des déficiences auditives ou visuelles, des troubles multisensoriels, ou d'autres besoins.

CONTEXTE

Un certain nombre d'écoles ordinaires, essentiellement dans le primaire, disposent depuis longtemps de salles de classe permettant d'accueillir les élèves qui ont des besoins éducatifs spéciaux, en particulier les enfants présentant des troubles autistiques. Cependant, le nombre et la qualité des infrastructures physiques nécessaires à la création de ces classes se sont souvent avérés insuffisants. Les classes de ce type étaient moins courantes dans le secondaire, malgré l'aide fournie par le ministère en 1999 pour la création d'une installation d'enseignement spécial pouvant accueillir jusqu'à 15 élèves présentant des difficultés d'apprentissage d'ordre général et modérées dans une école du secondaire dans le Comté d'Offaly, Irlande. Lancé en 2001, le projet est aujourd'hui entièrement opérationnel, devenant ainsi un modèle d'intégration des besoins spéciaux en Irlande.

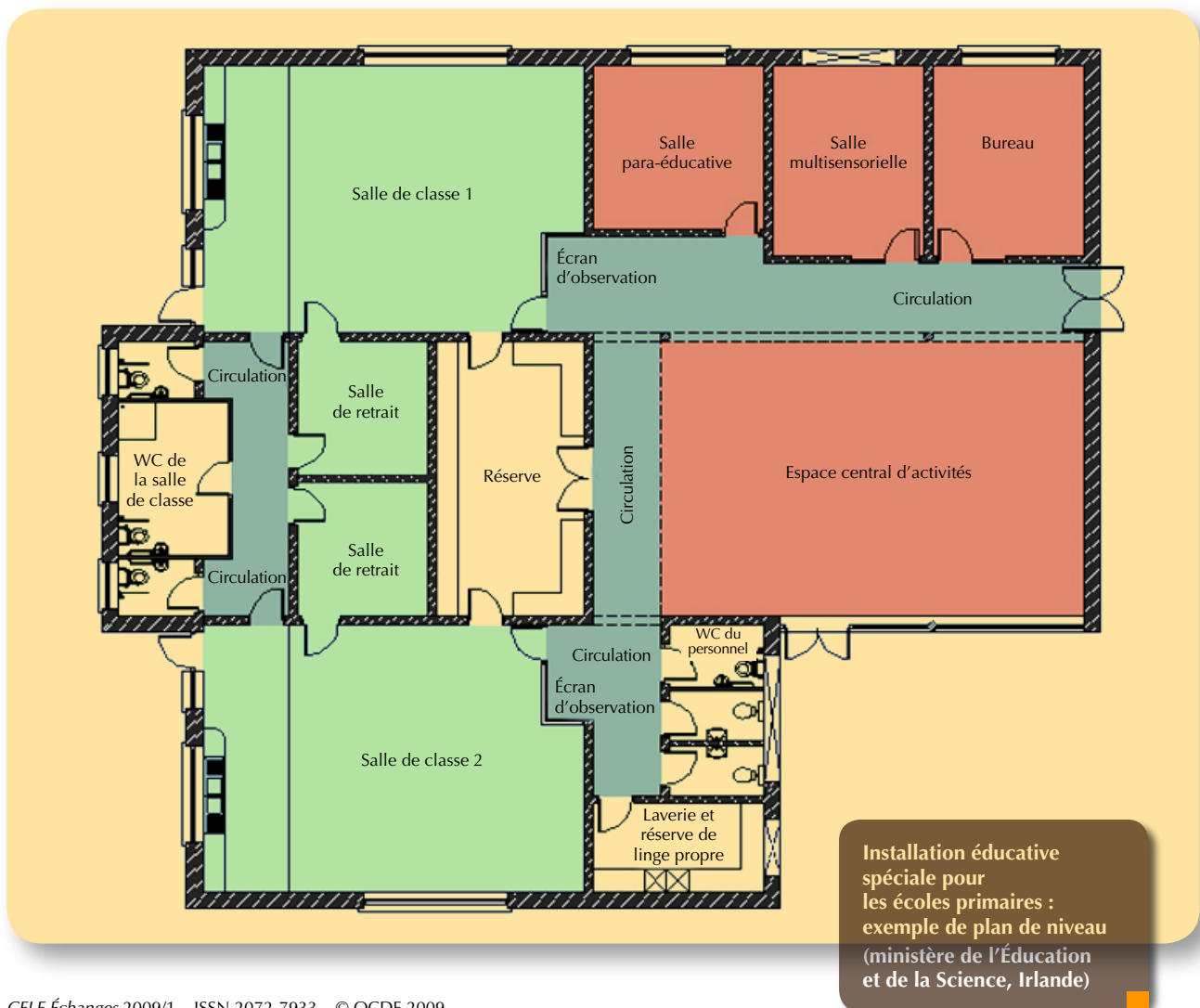
La priorité est désormais la prestation de services plus intégrés destinés aux élèves qui ont des besoins éducatifs spéciaux liés à des difficultés légères/modérées. Ces directives permettent, pour la première fois, d'établir clairement un ensemble de paramètres physiques, qui assisteront les écoles et les

concepteurs dans la création d'installations d'apprentissage permettant d'accueillir ces élèves au sein d'écoles ordinaires. Le ministère, en collaboration avec le coordinateur des besoins éducatifs spéciaux, identifiera les écoles adaptées en mesure d'accueillir ce type d'installation, sur la base d'un ensemble de critères, et travaillera en étroite collaboration avec ces écoles et leurs conseils d'administration pour établir les infrastructures nécessaires et financer les ressources nécessaires en matière d'infrastructure et d'enseignement.

ESPACES

Les espaces peuvent typiquement être conçus comme des extensions au sein d'écoles primaires ou secondaires existantes, ou être intégrés dans les plans d'une nouvelle école primaire ou secondaire ; leur superficie totalise 470 m² dans les écoles primaires et 552 m² dans les écoles secondaires. L'espace de base comprend deux classes générales de 70 m² reliées par un espace d'activités central. Les espaces annexes incluent pour chaque classe une salle de retrait annexe destinée aux enfants en difficulté, une salle d'eau entièrement assistée et dotée d'une douche accès d'angle accessible depuis chaque salle de classe, une salle multisensorielle, une salle para-éducative, une pièce faisant office de laverie et de réserve de linge propre, ainsi qu'un bureau et des toilettes pour le personnel. À l'extérieur, on trouve une aire de jeu dédiée sécurisée (éléments durs et mous) et un jardin sensoriel, ainsi qu'un espace de parking supplémentaire.

2



INCLUSIVITÉ ET FLEXIBILITÉ

Les défis soulevés par la prestation de services destinés aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux doivent être abordés en gardant à l'esprit deux objectifs clés, à savoir l'*inclusivité* et la *flexibilité*. Selon le ministère irlandais, dans tout nouveau projet de construction d'école, les espaces destinés aux élèves qui ont des besoins éducatifs spéciaux doivent être intégrés à la proposition de conception afin de promouvoir et de développer le principe d'*inclusivité*. Tous les élèves, indépendamment de leurs capacités, devraient pouvoir entrer dans l'établissement scolaire par la porte principale tous les jours et participer à leur éducation d'une manière inclusive. Choisir d'installer ces espaces dans une section isolée de l'établissement ou dans un bâtiment séparé, où les chances de contacts et de développement social avec la population de l'école principale seraient difficiles à promouvoir, n'est pas acceptable.

Il est tout aussi important que l'agencement et la qualité de la conception apportent une certaine *flexibilité* à l'école et le soutien approprié au personnel afin qu'il soit en mesure de soutenir les élèves de façon adéquate. L'agencement de la salle de classe pourrait, par exemple, changer régulièrement en fonction des besoins quotidiens. Les cloisons fixes et le mobilier immobile ne sont pas recommandés dans la mesure où ils n'offrent pas le niveau de flexibilité requis pour adapter l'espace aux besoins des utilisateurs.

De temps à autre, selon un principe d'« inclusion inversée », les élèves ordinaires peuvent être inclus dans les activités scolaires des élèves qui ont des besoins éducatifs spéciaux. La flexibilité permettant d'adapter l'espace d'enseignement est essentielle pour faciliter l'inclusion inversée et s'assurer que l'agencement des espaces ne limite pas ou n'entrave pas le programme scolaire de l'école.

SOLUTIONS EN MATIÈRE DE CONCEPTION

Les directives portent sur les considérations qui nécessitent d'être prises en compte lors de la conception de la structure physique du bâtiment. Il existe un large éventail de besoins spéciaux et les solutions choisies en matière de conception devraient permettre de s'adapter à ces besoins et aux impératifs qui leur sont associés, aussi divers soient-ils. À titre d'exemple, certains élèves présentant des troubles autistiques peuvent être extrêmement sensibles aux stimulations sensorielles : son, lumière, couleurs, odeurs et motifs. Il est donc crucial que la conception des bâtiments destinés à ces élèves tende à réduire les stimuli environnementaux en faveur de certains types de stimulation visuelle, orale, tactile et olfactive. À l'inverse, les élèves présentant des troubles de l'audition dépendent largement des signaux auditifs et tactiles au sein de l'établissement. La conception des bâtiments devrait donc refléter ce besoin.

De plus, l'objectif d'inclusion nécessite que le concepteur intègre les éléments liés aux besoins spéciaux dans les espaces traditionnels d'une manière homogène aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le ministère irlandais encourage les écoles et leurs équipes de conception à adopter des approches pragmatiques et rentables, afin d'assurer le continuum des solutions de conception, en particuliers dans les espaces où les élèves à besoins éducatifs spéciaux doivent régulièrement avoir accès aux espaces de l'école ordinaire (par exemple, la salle multi-usages et les espaces de circulation). Parmi les exemples d'approches rentables figurent l'utilisation de couleurs et de revêtements de sols appropriés, le contrôle de la lumière naturelle et de l'ombre, l'utilisation de motifs et de textures neutres, l'adaptation acoustique de l'environnement intérieur et l'utilisation de dispositifs d'éclairage haute fréquence.

Les directives mettent en avant la nécessité de créer un environnement éducatif agréable. Cependant, la sélection par les concepteurs de matériaux adaptés est tout aussi importante, de même que les détails et la conception des services afin d'assurer la sécurité de tous. Certains élèves peuvent être très perturbés

et, occasionnellement, afficher un comportement difficile. Il est donc crucial que les finitions et les équipements choisis éliminent tout risque de blessure. Les directives abordent également la question des revêtements de sols, des finitions au niveau des murs et des plafonds, de l'acoustique, des vitrages, de la quincaillerie des portes, de l'éclairage de jour, des services mécaniques et électriques, ainsi que du mobilier et des appareils.

Le document fournit par ailleurs une liste des espaces types à intégrer dans les écoles primaires et secondaires ainsi que leur superficie, et présente le plan de niveau d'un exemple de projet illustrant les contiguïtés et les relations optimales qui peuvent exister entre ces espaces dans le cadre d'une école primaire.

CONCLUSION

Ces directives constituent une avancée positive en matière d'intégration des élèves qui ont des besoins spéciaux au sein du système scolaire ordinaire. Elles seront améliorées et mises à jour de façon régulière afin de refléter au mieux les besoins changeants et complexes de ces élèves et de leur environnement. Un certain nombre de ces espaces sont déjà en construction et d'autres devraient être construits dans les années à venir.

La question des élèves présentant des handicaps physiques et mentaux sévères et profonds, y compris ceux présentant des handicaps multiples, n'est pas spécifiquement abordée dans ce document d'orientation. Le ministère reconnaît que ces élèves doivent recevoir des soins et un soutien intensifs dans des écoles spéciales. Un certain nombre d'écoles de ce type existe déjà à travers le pays. En raison de la spécificité des espaces nécessaires et des impératifs liés à ce groupe, le ministère a prévu de développer des directives spécifiques pour ces écoles dans le futur.

Pour en savoir plus, contacter :

Eamonn Greville

Planning & Building Unit

Department of Education and Science

Tullamore, Co. Offaly

Irlande

eamonn_greville@education.gov.ie

www.education.ie



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2009

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.
